

## Synthèse du rapport du TOGO sur le continuum E/F

### Le contexte

Le ministère de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle (METFP) a été institué en 1984. Malgré le rôle stratégique reconnu à l'ETFP par les pouvoirs publics, le nombre d'élèves qui y sont scolarisés par rapport à l'enseignement général est resté très bas : 6 élèves en ETEFP sur 100 en enseignement secondaire général. Une des conséquences de cette situation est l'intégration difficile des jeunes togolais dans le monde du travail et leur maintien dans une stratégie de survie dans le cadre du secteur informel. Il s'en suit également que les parents ont l'impression que « l'école ne sert à rien ». Pour remédier à cette situation, le Gouvernement a lancé la Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi (SCAPE) ainsi que des politiques sectorielles afin de créer les conditions d'une croissance économique pro-pauvre, plus inclusive et génératrice d'emplois.

### Partie 1 : les données de base concernant le niveau d'instruction de la population

|   | 2012-2013 | 2013-2014 | 2014-2015 |
|---|-----------|-----------|-----------|
| <i>Taux de scolarisation brut primaire</i>              | 114,50%   | 144,49%   | 144,20%   |
| <i>Taux de scolarisation net primaire</i>               | 86,50%    | 92,60%    | 94,30%    |
| <i>Taux d'achèvement primaire</i>                       | 77,70%    | 83,56%    | 85,20%    |
| <i>Taux de transition primaire/secondaire 1</i>         | 74,00%    | 69,78%    | 70,10%    |
| <i>Taux d'achèvement secondaire 1</i>                   | 36,56%    | 36,65%    | 41,60%    |
| <i>Taux de transition secondaire1/secondaire 2</i>      | 45,00%    | 42,50%    | 45,60%    |
| <i>Taux d'achèvement secondaire 2</i>                   | 16,32%    | 20,24%    | 17,00%    |
| <i>Taux de transition vers l'enseignement supérieur</i> | 50,83%    | 50,33%    | 40,79%    |

L'analyse des données met en évidence qu'environ 40% des jeunes arrivés en fin de scolarité primaire sortent du système éducatif sans pouvoir entrer dans un dispositif formel d'éducation et/ou de formation.

### Partie 2 : Les données de base concernant la formation professionnelle

Le Gouvernement a adopté en mars 2010 un Plan sectoriel de l'éducation (PSE, 2010- 2020) qui a été révisé en 2014 pour l'horizon 2025. Son but est d'accroître la contribution du secteur de l'éducation au développement du pays. Le PSE a pour point d'ancrage le fait que l'amélioration continue du niveau de productivité passe par la mise en place de dispositifs permettant d'assurer la formation initiale et continue de la main-d'œuvre. Si le METFP a la responsabilité de la formation professionnelle initiale (FPI), plusieurs autres ministères assurent avec le METFP la mise en œuvre de la formation professionnelle continue (FPC) dont les ministères de l'Éducation, de la Santé, de la Fonction publique, de l'Agriculture... Le financement de la FPC dans les entreprises du secteur formel et informel est assuré par le FNAFPP (Fonds National d'Apprentissage, de Formation et de Perfectionnement professionnel).

| Années           | 2010   | 2011   | 2012   | 2013   | 2014   |
|------------------|--------|--------|--------|--------|--------|
| <i>Effectifs</i> | 30 167 | 32 694 | 35 484 | 30 755 | 33 835 |

Les effectifs de l'ETFP évoluent de manière irrégulière en comparaison avec ceux de l'enseignement général. Seulement 6 élèves sur 100 fréquentent l'ETFP. Malgré cela, le taux d'élèves en ETFP sur 100 000 habitants est passé de 415 en 2007 à 592 en 2014. Il existe, à côté de l'ETFP, un apprentissage traditionnel qui représente, selon le recensement de 2010, 5,9% de la population active (15-64 ans) soit 135 240 apprentis et un apprentissage traditionnel rénové qui reste stable depuis 2010 en formant plus ou moins 600 apprentis par an. Le temps d'entrée des jeunes diplômés dans un premier emploi est d'environ 13 mois et le nombre de jeunes, ni à l'école, ni en formation, ni au travail, est de 27% pour les 15/24 ans et de 20% pour les 15/35 ans avec une surreprésentation des jeunes citadins.

### **Partie 3 : Comment réduire la discontinuité entre éducation et formation au bénéfice des jeunes ?**

La discontinuité entre éducation et formation est réelle au Togo. Elle est liée à plusieurs facteurs dont l'accès et la qualité de la formation. Les raisons en sont les coûts unitaires élevés, le sous-financement du secteur, l'inexistence des référentiels et répertoires des métiers, la faible diversification des filières de formation et l'absence de communication sur l'ETFP. De même il n'existe ni cadre national de certification (CNC), ni validation des acquis de l'expérience (VAE). S'ajoute à cela le manque d'enseignants qualifiés et le faible niveau de formation des artisans de l'apprentissage traditionnel.

Pour remédier à cette situation, le système prévoit à l'horizon 2025 de prendre les mesures suivantes :

- Augmenter significativement le nombre d'apprenants par la création notamment de 10 établissements ;
- Rééquilibrer l'offre de formation en la réorientant vers la formation agricole et rurale, les formations industrielles, en accordant la priorité aux formations professionnelles et aux formations courtes et de type dual ;
- Améliorer l'insertion des diplômés notamment par la stimulation de la création d'entreprises, la création d'incubateurs d'entreprises et le développement de formations professionnelles d'insertion ;
- Mettre en œuvre un système d'apprentissage intégral et créer un « centre national d'apprentissage de métiers et de création d'entreprises » mettant en œuvre la FPI, la FPC, l'apprentissage de type dual et la formation courte d'insertion ;
- Mettre en place un système pérenne de suivi des diplômés ;
- Renforcer la capacité de mobilisation des ressources financières avec une augmentation du budget de l'ETFP de 6,1 à 8,2% du budget de l'éducation.

### **Partie 4 : Comment instituer le continuum en donnant accès à l'éducation et à la formation à tous tout au long de la vie**

Vu que différents ministères s'occupent de la formation continue ou de l'alphabétisation fonctionnelle, il importe de créer une coordination au niveau interministériel pour assurer au maximum un accès de tous à la formation.

### **Partie 5 : Comment établir un continuum par la reconnaissance de tous les modes d'acquisition des connaissances et des compétences ?**

Il n'existe pas pour le moment de cadre national de certification (CNC). La mise en place du CNC est souhaitable. Elle exigera la refonte des programmes selon l'approche par compétences et la formalisation des qualifications des formateurs. Elle suppose la mise en œuvre de tout un processus d'institutionnalisation, de régulation et de mise aux normes qui favorisera une formation plus efficace et de qualité.

## **Conclusions**

L'amélioration du continuum exige impérativement la mise en applications des dispositions suivantes :

- L'augmentation du budget de l'ETFP ;
- L'implication accrue du secteur privé dans les processus de formation ;
- Un soutien accru de la coopération internationale ;
- Des partenariats et jumelages internationaux dans le cadre de la coopération décentralisée ;
- Une part d'autofinancement de l'ETFP par les établissements au moyen de prestations de services appropriées ;
- Une promotion au plan national de l'image du sous-secteur de l'ETFP.